

Image not found or type unknown



Déduction travaux d'isolation

Par **licetta**, le **18/05/2008** à **10:18**

Bonjour,

J'ai réalisé dans mon habitation principale (construite en 1993) des travaux d'isolation (isolation totale du grenier : plancher et toiture + isolation d'une des chambres : laine de verre sous toiture, achat de chauffage radian...).

J'ai bien sur garder toutes les factures.

J'ai réalisé ces travaux moi même sans faire intervenir d'entreprise.

De ce fait, puis-je déduire cette somme de mes impots ?

Merci d'avance

Par **Lolotiti**, le **19/05/2008** à **20:14**

Bonsoir,

malheureusement non, vous ne pouvez rien déduire dès lors qu'aucune entreprise n'a procédé à l'installation des matériaux.
désolée!

Cordialement.